

### Édito

#### « Les vertus du présentiel »

Enfin, la vie reprend le dessus !

Nous sommes optimistes, malgré une pandémie qui perdure, nous avons repris une vie sociale « normale », celle qui permet aux êtres humains de vivre ensemble. A SAFE CLASS®, nous avons assuré plusieurs sessions en présentiel y compris sur site, autour de Jacques Servièrre et de Michel Laurentie, au cours desquelles, même si nous avons gardé les masques, la proximité des participants et les échanges de vive voix nous ont montré qu'être réunis les uns avec les autres est une nécessité pour optimiser une formation continue.

Plus que jamais, nous avons en effet pu mesurer combien il était important de pouvoir croiser un regard, de pouvoir percevoir un silence, de pouvoir animer un groupe, de pouvoir ressentir des émotions, de pouvoir échanger avec des congénères plutôt qu'avec des images sur un écran.

Plus que jamais, les hommes ressentent ce besoin et les pédagogues reconnaissent la vertu d'être en chair et en os quand on veut échanger et partager des savoirs. Et nous ne sommes pas les seuls à le dire, il n'y a qu'à voir les réticences à la reprise du télétravail qui redevient obligatoire en ce début d'année pour des raisons évidentes de précaution sanitaire.

Bien qu'il soit tentant de tomber dans le « gain » illusoire de la formation à travers un écran qui économise des frais de transport et d'habillement, qui réduit les temps de trajet et qui évite de se lever tôt, il est raisonnable d'affirmer que « aller en formation » est une démarche qui nécessite une mise en condition fondée sur l'augmentation de son espace personnel afin qu'il puisse accueillir des données nouvelles et des élans originaux ; aller en formation nécessite une bonne concentration et ce doit être un moment de respiration dans la vie professionnelle. Aller en formation dans un cadre inhabituel et dédié, rencontrer des collègues nouveaux, échanger avec un formateur autant que de besoin, est une garantie de bénéfice pour un investissement important de la part des établissements et des personnels, il convient donc de mettre tout en œuvre pour en recueillir les fruits.

Vivement que nous nous retrouvions face à face, c'est ce que nous vous souhaitons.

Soyez confiants, SAFE CLASS® vous attend.

Michèle Pauchard, Bernard Andrieux  
et l'équipe SAFE CLASS®



**Christelle FONTAINE**

Coordinatrice formations



**Estelle PETIT**

Technico-commercial  
& marketing



**Michèle PAUCHARD**

Experte pédagogique



**Bernard ANDRIEUX**

Expert pédagogique

# SAFE CLASS® obtient la certification QUALIOPI !

Convaincu que la performance de vos entreprises passe notamment par la montée en compétences de vos collaborateurs, SAFE CLASS® s'emploie à vous proposer des formations de qualité. Dans cette démarche d'amélioration continue de nos formations, SAFE CLASS® s'est engagé dans la démarche de certification QUALIOPI.

Le 03 septembre 2021, au terme d'un audit rigoureux réalisé par Bureau Veritas, SAFE CLASS® a obtenu la certification QUALIOPI pour ses actions de formation.

**Qualiopi**  
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Pourquoi la certification QUALIOPI pour SAFE CLASS® ?

La formation continue est un outil majeur à la disposition de tous les salariés du secteur privé ou public.

La certification «Référentiel National Qualité» RNQ-QUALIOPI est obligatoire pour tous les organismes de formation depuis la loi «avenir professionnel» du 5 septembre 2018. Tous les organismes qui dispensent des formations doivent répondre aux attentes des personnes en formation, des prescripteurs et des financeurs. Et ce,

d'autant plus, qu'ils doivent jouer pleinement leur rôle en termes d'acquisition, de montée en compétences. Ces exigences impliquent un engagement sur le long terme des formations délivrées par les organismes de formation.

C'est pour cette raison que SAFE CLASS® s'est engagé depuis 2018 dans une démarche qualité avec l'obtention du référencement DATADOCK, et dans la continuité, la certification QUALIOPI depuis septembre 2021.

## Qu'apporte la certification QUALIOPI ?

La certification QUALIOPI assure pleinement la qualité de toutes les actions de formations proposées par SAFE CLASS®, quelle que soit l'étape du déroulé de l'action de formation (en amont, pendant et en aval) :

- 1** Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- 2** L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations.
- 3** L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- 4** L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- 5** La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- 6** L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- 7** Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

## La plus-value de la certification QUALIOPI ?

QUALIOPI est l'unique moyen d'accéder au fichier national des organismes référencés par les financeurs publics et paritaires et vous permet de pouvoir justifier de l'utilisation de fonds publics et/ou mutualisés pour financer vos actions de formations continues chez SAFE CLASS®.

## Un nouveau responsable au ministère

**NLSC.** Monsieur Joubert, merci d'avoir accepté de nous recevoir, ...en distanciel..., vous êtes le nouveau responsable de l'expérimentation animale au ministère chargé de la recherche, quel est le cadre de cette mission ?

**Christophe Joubert.** Je suis actuellement mis à disposition par l'Institut Pasteur afin d'assurer la mission de responsable de la cellule «utilisation des animaux à des fins scientifiques» - (Afis).

**NLSC.** Il semblerait que désormais les textes réglementaires s'occupent plus du bien-être des animaux que de la qualité de la recherche, est-ce une préoccupation qui interpelle le ministère de la recherche ?

**Christophe Joubert.** La Directive 2010/63, base actuelle de notre réglementation sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques, affiche dans son deuxième considérant sa volonté de garantir le bien-être des animaux conformément au « Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne » (<https://www.touteleurope.eu/wp-content/uploads/2020/08/TFUE.pdf>). Le ministère de la recherche est soucieux de maintenir la possibilité du recours aux animaux en recherche lorsqu'il n'existe pas de possibilité de s'en passer à condition que ce recours soit réalisé dans des conditions respectant leur bien-être, et il est particulièrement attentif à la création du centre dédié au principe des «3 R» prévu par la loi de programmation de la recherche de 2020 qui a pour ambition de conjuguer une recherche de qualité et une amélioration du bien-être des animaux.

**NLSC.** Quelles sont les dispositions que le ministère va mettre en place concernant la formation continue des personnels pour abandonner cette exigence de ne se former qu'aux 3R et au bien-être des animaux ?

**Christophe Joubert.** Les formations continues prévues dans la réglementation (3 jours par période de 6 années) ont pour objectif de maintenir à jour les connaissances des personnels habilités à travailler sur les animaux vivants. Les critères retenus pour ces formations sont l'objet d'une recommandation de la part de la commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (anciennement identifiée sous l'acronyme CNEA). L'obligation réglementaire de durée de formation continue reste limitée (équivalente à une demi-journée par année), aussi il semble raisonnable que ces formations restent



centrées sur la prise en compte du bien-être des animaux que nous utilisons à des fins scientifiques.

Par ailleurs, le site internet du ministère est en cours de modification afin d'améliorer la visibilité de ces recommandations sont accessibles sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/comite-national-de-reflexion-ethique-sur-l-experimentation-animale-cnreea-51275>

**NLSC.** Le Ministère va-t-il proposer d'augmenter les obligations de formation continue pour les personnels des animaleries scientifiques ?

**Christophe Joubert.** Le Ministère n'a pas d'objectif de proposer une augmentation des obligations de formation continue.

**NLSC.** Le Ministère s'appuie sur des réseaux nationaux (CEAEA, SBEA) pour prendre les avis des professionnels, en plus de ceux des commissions nationales, a-t-il une volonté d'adopter intégralement ces propositions de la «base», ou les considère-t-il uniquement d'un regard bienveillant ?

**Christophe Joubert.** J'ai une volonté d'ouverture et d'écoute de l'ensemble des parties intéressées par les sujets relevant de ma mission. Les professionnels ont des représentants dans la commission nationale et dans le comité national. Il me semble également important que les réseaux (CEEA et SBEA) nationaux et régionaux se développent afin de faciliter la circulation de l'information top-down et bottom-up (je me permets d'utiliser les expressions anglaises). Cette démarche n'implique pas l'adoption intégrale des propositions de la «base» mais elle cherche à fluidifier des échanges et à permettre un large dialogue.

**NLSC.** Merci beaucoup pour ces précisions.

# SAFE CLASS® s'agrandit

En ce début d'année, nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de nouvelles formules de formation continue qui agrandissent la famille SAFE CLASS® : les « MASTER SAFE CLASS ».



Sous la houlette de virtuoses-es-matières, les « MASTER SAFE CLASS » proposent des sessions de préparation au passage à l'acte sur des objectifs focalisés. Le déroulement de ces MSC se fait en trois temps :

- Dans un premier temps, chacun des participants soumet les paramètres de son projet au Maître afin que celui-ci puisse organiser le plus finement possible la session de travail au cours de laquelle...
- Dans un deuxième temps, tous les projets seront maturés par l'ensemble des participants. Lors de cette session, les cinq à dix participants seront donc amenés à suivre, outre-la-leur, la mise en œuvre de projets similaires pour en maîtriser les contours et pour en mesurer les choix pilotés par le Maître.
- Enfin, dans un troisième temps, qui peut être facultatif, mais qui est fortement recommandé d'un point de vue pédagogique et deux mois après la session, les participants sont invités à faire un retour sur expérience pour formaliser les acquis qui résultent de la MSC. A cette fin, chaque participant pourra relever quels ont été les apports directs de la MSC, mais aussi quelles ont été les modifications de ses pratiques habituelles qui découlent de la MSC, et enfin quelles ont été les ouvertures qui ont élargi ses pratiques routinières vers de nouvelles approches, surtout si celles-ci sont fructueuses.

Sont déjà ouvertes la « MSC Plan anesthésique » pilotée par le Rostropovitch de l'antalgie, la « MSC Apafis1.2.0 » accompagnée par la Hahn du formulaire, et la « MSC Calcul des lots expérimentaux » sous la houlette du Capuçon des statistiques. Sont en cours de fabrication la « MSC Congélation d'embryons » avec le Maalouf des lignées, la « MSC Désinfection » avec le Sylvestre du sanitaire, la « MSC Contrôles sanitaires » avec le Lefebvre des analyses, la « MSC Faire un Poster » et la « MSC Recombinaison homologue » avec le Paganini de l'ADN. D'autres vont suivre, très vite.

Il est possible de s'inscrire dès à présent à [www.safe-class.com](http://www.safe-class.com), rubrique « MASTER SAFE CLASS ».

*Se former c'est bien, se parfaire c'est mieux !*

Les « MASTER SAFE CLASS » répondent de façon opérationnelle à cet objectif d'excellence.

L'équipe SAFE CLASS®